
Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 17 avril 2020 – n° 307

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : ds.a2@sports.gouv.fr

Téléchargement des pièces jointes

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

COVID-19

Manque à gagner - reporting au 17 avril

Nous invitons les établissements à transmettre le tableau de reporting du **manque à gagner** mis à jour au 17 avril 2020.

Il est à transmettre sur la BAL covid-19@sports.gouv.fr.

Versement anticipé du mois de juin

Nous vous informons qu'aucun établissement n'a souhaité obtenir un versement anticipé de la subvention du mois de juin suite à la sollicitation du dernier flash info.

Protection de l'information

Veillez-trouver ci-joint une fiche du haut fonctionnaire de défense et de sécurité des ministères sociaux. Pour toutes demandes d'informations relatives à la protection de l'information ou des données, contactez : hfds@sg.social.gouv.fr

Opérations de paye

Dans le cadre du plan de continuité de l'activité, pour sécuriser les opérations relatives au traitement de la paie des agents de l'État et des établissements publics en paye à façon, vous trouverez, ci-joint, une fiche détaillant les consignes à mettre en œuvre pour la paie de mai.

Vie des établissements

Dans le cadre de la fusion des inspections générales (IGAENR, IGEN, IGJS, IGB) et de la création par décret n° 2019-1001 du 27 septembre 2019 relatif au statut particulier du corps de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), une nouvelle organisation s'est mise en place afin d'assurer le suivi et l'inspection en matière de santé et de sécurité au travail des établissements et des directions centrales et déconcentrés qui relevaient jusqu'alors de la compétence de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS). Une équipe de 12 inspecteurs, placés sous l'autorité de la cheffe de service de l'IGÉSR, assurent à présent le suivi des secteurs ministériels relatifs à l'enseignement supérieur, la recherche et la jeunesse et les sports.

Jusqu'à la création des nouveaux services dans le cadre de la réforme de l'OTE et durant cette période intermédiaire, les compétences de l'IGÉSR (ex-IGJS) sur les champs social, jeunesse, sports, vie associative demeurent les suivantes :

- Administration centrale : direction des sports, direction de la jeunesse et de la vie associative, agence du service civique ;
- Établissements : tous les établissements placés sous l'autorité de la ministre des sports (INSEP, CREPS, écoles nationales) ;
- Services déconcentrés : DRJSCS, DDCS, DDCSPP relèvent pour leur part de la mission ISST du CGAAER (cf. courrier 661/10/SGG du 9 juin 2010).

Vous trouverez en pièce jointe la liste des ISST référents pour les établissements et pour l'administration centrale. Il est notamment important que les ISST continuent, dans cette nouvelle organisation, à être rendus destinataires des convocations aux CHSCT.

L'adresse courriel suivante peut être utilisée en cas de nécessité par l'ensemble des établissements : sstsports@igesr.gouv.fr

[Patrick Lavaure](#), responsable du collège JSVA et [Laure Villaroya-Girard](#), coordonnatrice des ISST de l'IGÉSR se tiennent à votre disposition pour toute information ou précision utile.

Formation professionnelle

Réseau national du service public de formation

Le traditionnel séminaire annuel portant sur les environnements numériques, piloté par le RNSPF qui devait se tenir au CREPS de Montpellier du 12 au 15 mai 2020 est reporté à l'automne 2020. Les dates ne sont pas encore définies, mais bien évidemment vous en serez informés dès que possible. Afin de poursuivre la dynamique liée au plan de continuité pédagogique mise en place par le RNSPF, ce dernier vous propose d'organiser un mini séminaire virtuel avec des temps de travail en visioconférence du 5 mai après-midi au 7 mai à midi.

Le programme est en cours d'élaboration et de finalisation, cependant, certaines thématiques s'imposent :

- Retour sur les pratiques pédagogiques qui ont permis de gérer les formations pendant la période de confinement,
- Retour d'expérience sur les pratiques numériques de formation dans nos organisations (établissements, services, fédérations),
- Point d'étape sur les productions mutualisées retenues lors de l'appel à projet de décembre 2019,
- Comment continuer à progresser techniquement et pédagogiquement dans le domaine de la formation à distance ?

Pour plus d'information et pour vous inscrire, rapprochez-vous du RNSPF ou [cliquez sur ce lien](#).

Calendrier

- Le 22 avril (14h - 15h) : audioconférence hebdomadaire des établissements publics
- Le 22 avril (15h - 16h30) : audioconférence DRJSCS - CREPS (plan de reprise)

A la semaine prochaine